



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Lycée Théophile Gautier
Tarbes**

L'ANNEXE

—

Compte financier du lycée Théophile-Gautier TARBES

—

Exercice 2023

—

Arrêté par le Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 4 avril 2024

L'Agent comptable

Introduction :

Le lycée Théophile-Gautier s'est refait une jeunesse avec les travaux de rénovation depuis le 1^{er} juillet 2022. C'est un lycée qui a plus de cinq siècles d'existence mais extrêmement dynamique et moderne grâce aux équipes pédagogiques et éducatives.

Un lycée accueillant depuis septembre 2023, une section internationale britannique du baccalauréat et qui met en œuvre une politique de projets permettant aux élèves de connaître les cultures et les langues de pays proches et lointains.

Beaucoup de projets ont été menés dans le courant de l'année 2023 : projets :Toumoun, Theonet, concours Kaleido'scoop (concours national de la presse jeune 1^{er} prix national ; UnioNet journal européen, création le 9/05 ; Prix tout en auteur ; Prix Théo : concours de poésies et de nouvelles ; concours de l'Amopa des nouvelles poésies.

C'est un lycée uniquement d'enseignement général pour le second degré avec des classes préparatoires –scientifique et économique-. Il accueille aussi une unité pédagogique spécifique pour les élèves allophones, qui sont immergés dans certaines classes. Le lycée Théophile-Gautier est un lycée accompagnant à tous les niveaux de la scolarité. En 2023, le pôle « sabre », sportifs de haut niveau accueillant les futurs espoirs au niveau national du lycée s'est transformé en section sportive excellence, la FFE faisant le choix de regrouper les pôles sur Bordeaux. Le lycée Théophile-Gautier propose également un pôle « santé » qui permet aux élèves souhaitant se destiner aux métiers médicaux et paramédicaux, pôle qui est devenu une *cordée de la réussite* qui complète aussi la politique de cordée Ambition 65 et OséIngé.

Le lycée accueille depuis 2021 une classe Prépa Talents du service public. C'est un dispositif en faveur de l'égalité des chances et de la diversité dans la haute fonction publique. Il s'agit d'un partenariat entre les services de l'Etat et Sciences Po de Toulouse qui porte le projet et assure la coordination pédagogique de la préparation aux concours.

Depuis juillet 2023, le lycée organise dans le cadre d'ERASMUS+ une stratégie internationale et différents voyages sont organisés par des professeurs du lycée.

Le lycée Théophile-Gautier est une agence comptable de cinq établissements, l'agent comptable est aussi secrétaire général de l'établissement d'où un rapport en deux parties « la réalisation budgétaire » et « l'analyse financière de l'établissement ».

Présentation de la réalisation budgétaire

- **Rappel : évolution de la dotation de fonctionnement :**

2018	224 663 euros
2019	235 896 euros
2020	247 690 euros
2021	247 691 euros
2022	222 922 euros
2023	250 053 euros
Complément 2023 Viabilisation en juin 2023	117 068 euros

- Réalisation budgétaire :

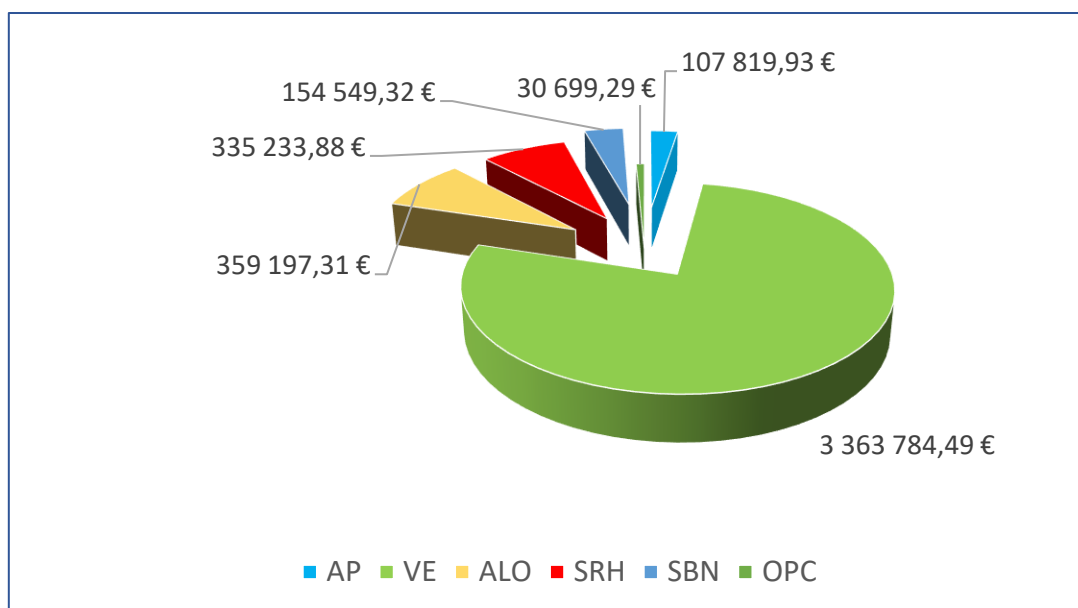
Remarques :

- DBM pour la gestion des paies des AESH de janvier 2023 à août 2023
- DBM sur ALO : complément de la dotation pour la viabilisation
-
- Recettes sur OPC : sorties d'inventaire : 142 541.80 euros
- DBM OPC : 27 508 euros pour appareil de cuisine (plonge)
- DBM pour l'achat du kit santé sécurité EPS

DEPENSES	Budget initial	DBM	total	Réalisé	Taux d'exéc.
AP	93 095,69 €	24 952,73 €	118 048,42 €	107 819,93 €	91,34%
VE	188 900,00 €	3 200 369,10 €	3 389 269,10 €	3 363 784,49 €	99,25%
ALO	288 894,78 €	150 349,07 €	439 243,85 €	359 197,31 €	81,78%
Services généraux	570 890,47 €	3 375 670,90 €	3 946 561,37 €	3 830 801,73 €	
SRH	361 073,51 €	-25 839,63 €	335 233,88 €	335 233,88 €	
SBN	160 000,00 €		160 000,00 €	154 549,32 €	96,59%
Services spéciaux	521 073,51 €	-25 839,63 €	495 233,88 €	489 783,20 €	
OPC		30 699,76 €	30 699,76 €	30 699,29 €	
Total général dépenses	1 091 963,98 €	3 380 531,03 €	4 472 495,01 €	4 351 284,22 €	
RECETTES	Budget initial	DBM	total	Réalisé	Taux d'exéc.
AP	91 706,69 €	24 046,73 €	115 753,42 €	113 217,10 €	97,81%
VE	188 900,00 €	3 200 369,10 €	3 389 269,10 €	3 363 784,49 €	99,25%
ALO	215 118,68 €	147 417,27 €	362 535,95 €	351 239,43 €	96,88%
Services généraux	495 725,37 €	3 371 833,10 €	3 867 558,47 €	3 828 241,02 €	
SRH	361 073,51 €	-25 958,10 €	335 115,41 €	335 115,41 €	
SBN	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	154 549,32 €	96,59%
Services spéciaux	521 073,51 €	-25 958,10 €	495 115,41 €	489 664,73 €	
OPC		28 449,46 €	28 449,46 €	170 991,26 €	
Total général recettes	1 008 015,69 €	3 374 324,46 €	4 391 123,34 €	4 488 897,01 €	

Pour l'exercice 2023, le lycée Théophile Gautier présente un résultat bénéficiaire dont l'analyse peut être éclairée à l'aune d'indicateurs à la fois comptables et de gestion.

1. Montant des dépenses par service :

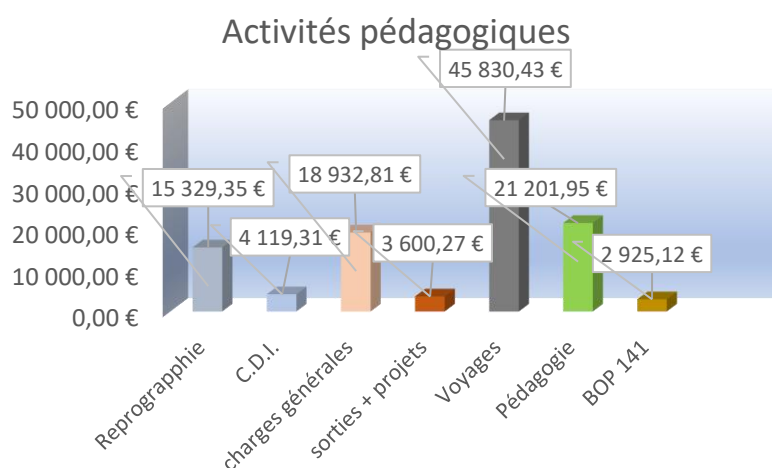


Le montant total des dépenses s'élève à : **4 351 284,22 euros avec les immobilisations et les paies**

Le montant total des dépenses sans les paies des AESH s'élève à : **1 193 756.66 euros avec les immobilisations et les paies des AED.**

1.1 Le Service « Activités pédagogiques »

Ce service est construit par la subvention de fonctionnement du conseil régional mais aussi de subventions d'Etat, on retrouve ainsi les principales dépenses de ce service :



Reprographie	15329.35
C.D.I.	4 119.31
Sorties + projets	3600.27
Voyages	45830.43
Pédagogie	21201.95
BOP 141	2 925.12

Voyages :

- Italie : coût du voyage 21 288 euros pour 44 élèves
- Espagne : coût du voyage 14 488.94 euros pour 46 élèves
- Les Pays-Bas : 7 734.24 euros pour 14 élèves
- Tournefeuille : 2 319.25 euros pour 27 élèves
- Abbaye de Flaran : 920 euros pour 67 élèves

1.2 Le service « Vie de l'élève »

Ce service retrace les actions en faveur des élèves, notamment l'éducation à la santé et à la citoyenneté, les fonds sociaux, les aides régionales pour les frais à la restauration. Il comprend également :

Les rémunérations des Assistants d'Education -AED-

Les rémunérations des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap -AESH-

Nature des aides	2021		2022		2023	
	Nombre d'élèves	Montant	Nombre d'élèves	Montant	Nombre d'élèves	Montant
Fonds sociaux	13	784.33 €	15	1 678.99 €	17	2 961.14 €
Aides Régionales	17	2 050.62 €	14	1 914.97 €	18	1 802.99 €

Les demandes d'aide régionale et de fonds social en faveur des élèves sont toujours satisfaites. On retrouve le même problème que les années précédentes, les familles qui ont des difficultés à régler les créances et qui pourraient bénéficier des aides ne déposent pas de dossier.

1.3 Le service « ALO »

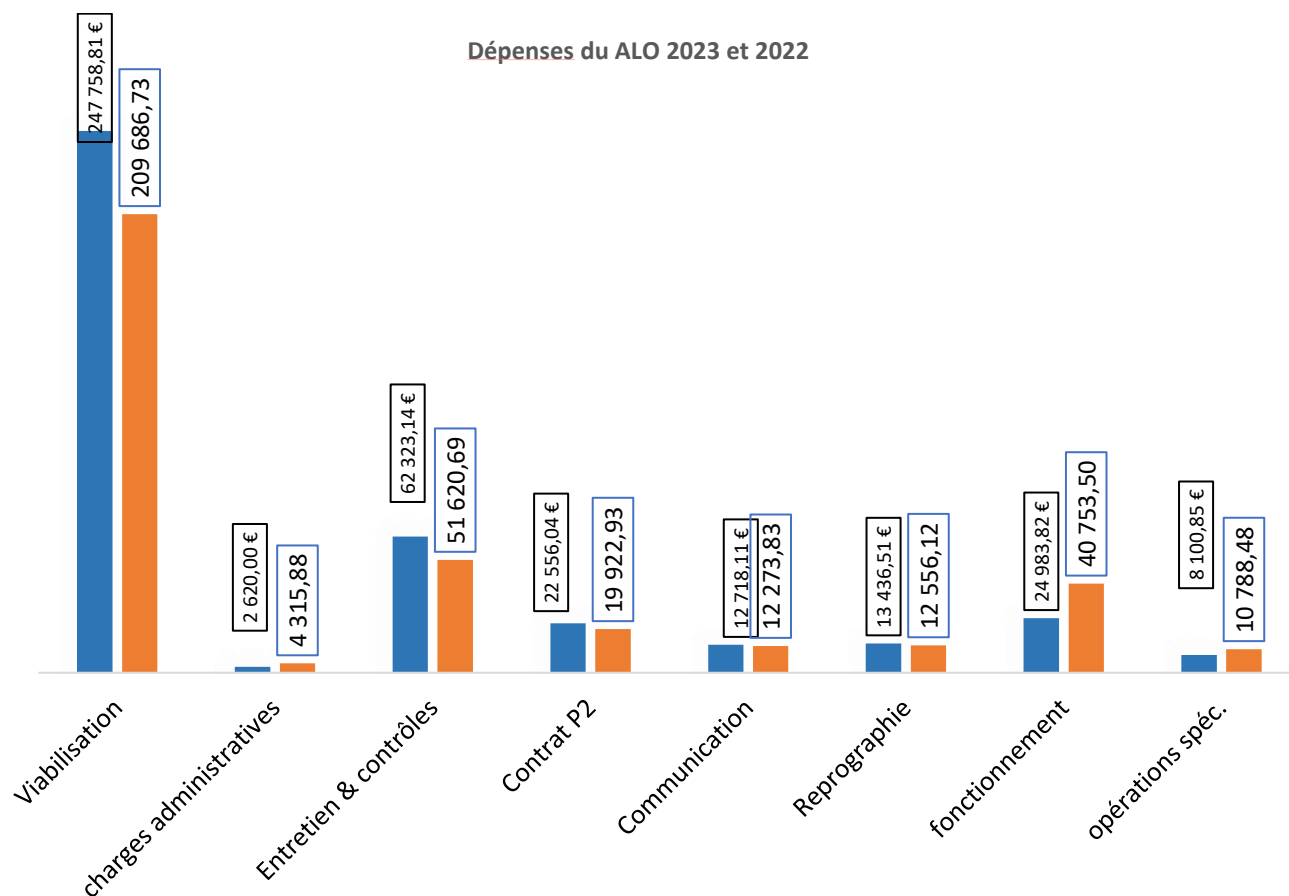
Ce service est le plus important, il représente les dépenses nécessaires à la vie de l'établissement : les charges administratives, les frais de communications, l'entretien, les frais de fonctionnement et la viabilisation.

C'est un service dont les dépenses sont essentielles et non compressibles.

En 2023, l'établissement était support du centre mutualisateur, ce qui a occasionné des dépenses administratives supplémentaires avec notamment la location d'un photocopieur. La subvention pour cette gestion allouée du Rectorat n'a pas suffi pour couvrir les frais liés à cette gestion (subvention de 2 620 euros).

De plus, les frais en viabilisation ont augmenté considérablement

Nature	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Remarques
Viabilisation	142 676.33	209 686.73	228 774.88	Une partie au SRH en 2023
Entretien contrats+ contrôles	51 620.69	52 125.94	62 323.14	
Contrat P2	18 042.68	19 922.93	21 598.37	Une partie au SRH en 2023
Charges administratives		4 315.88	2 620	Ne couvre que la subv. Le reste est dans les frais de fonctionnement
Communication	12 263.06	12 273.83	12 718.11	
Reprographie	10 821.06	12 556.12	13 436.51	
Fonctionnement	39 399.44	40 753.50	24 983.82	Une partie au SRH
Opérations spécifiques	11 493.78	10 788.48	8 100.85	



Remarque : les dépenses de viabilisation ont encore cette année 2023 fortement augmenté, le P2 aussi (entretien des installations thermiques) malgré la fermeture de l'internat toute l'année pour

cause de travaux. La dernière facture du P2 n'a pas été compté cette année 2023, elle sera réglée sur l'année 2024.

Une dotation pour la viabilisation de la Région Occitanie de 117 068 euro a permis de faire face aux dépenses.

L'établissement a obtenu également plusieurs subventions :

- Subvention entretien et petites maintenances : 10 091.63 euros
- Subvention pour la rénovation de l'appartement du proviseur adjoint : 15 000 euros
- Subvention pour les vêtements professionnels des agents territoriaux : 2 700 euros

Prix du gaz :

	2020	2021	2022	2023
Coût du m3 TTC	1.12€	1.55€	1.76€	2.12 €
Coût TTC au 31/12 de chaque année	67 843.23 €	79 488.96 €	161 135.81 €	168 496.98

P2 : entretien des installations thermiques :

	2020	2021	2022	2023
Coût TTC au 31/12 de chaque année	17 893.58 €	18 042.68 €	19 922.93 €	22 556.04 €

Prix de l'électricité :

	2020	2021	2022	2023
Coût du m3 TTC	0.1155 €	0.1308 €	0.1325 €	0.15 €
Coût TTC au 31/12 de chaque année	36 706.64 €	47 948.12 €	42 037.69 €	68 766 €

Prix de l'eau :

	2020	2021	2022	2023
Coût du m3 TTC	3.682	3.65 €	3.78 €	3.95 €
Coût TTC au 31/12 de chaque année	9 353.97 €	15 239.25 €	10 737.69 €	10 495.63 €

Le compteur d'eau était bloqué et le coût pour cette année 2023 n'est pas représentatif d'une année. De plus, l'internat était fermé toute l'année 2023.

Amortissements de l'exercice 2023 :

	ALO Opérations spécifiques dépenses	ALO Opérations spécifiques recettes
Amortissements réels	3 150.90	
Amortissements neutralisés	4 949.95	4 949.95
TOTAL	8 100.85	4 949.95

L'amortissement constate l'amoindrissement de la valeur des biens immobilisés (tout bien dont le montant unitaire est supérieur à 800 euros hors taxe) de l'actif, dû à leur utilisation. Il y a deux types d'amortissements : réel lorsqu'il est financé sur les ressources propres et neutralisé lorsqu'il est financé sur dotation ou subvention.

Les amortissements réels n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de l'établissement, ni sur la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement de l'établissement. En revanche, ils ont une incidence sur le résultat de l'exercice budgétaire.

1.4 Le service des Bourses nationales -SBN-

Les dépenses sont égales aux recettes, le résultat est équilibré. Prises en charge par l'Etat, 139 élèves bénéficient des bourses en moyenne sur 2023. Cela représente une dépense de 154 549.32 euros pour cette année 2023.

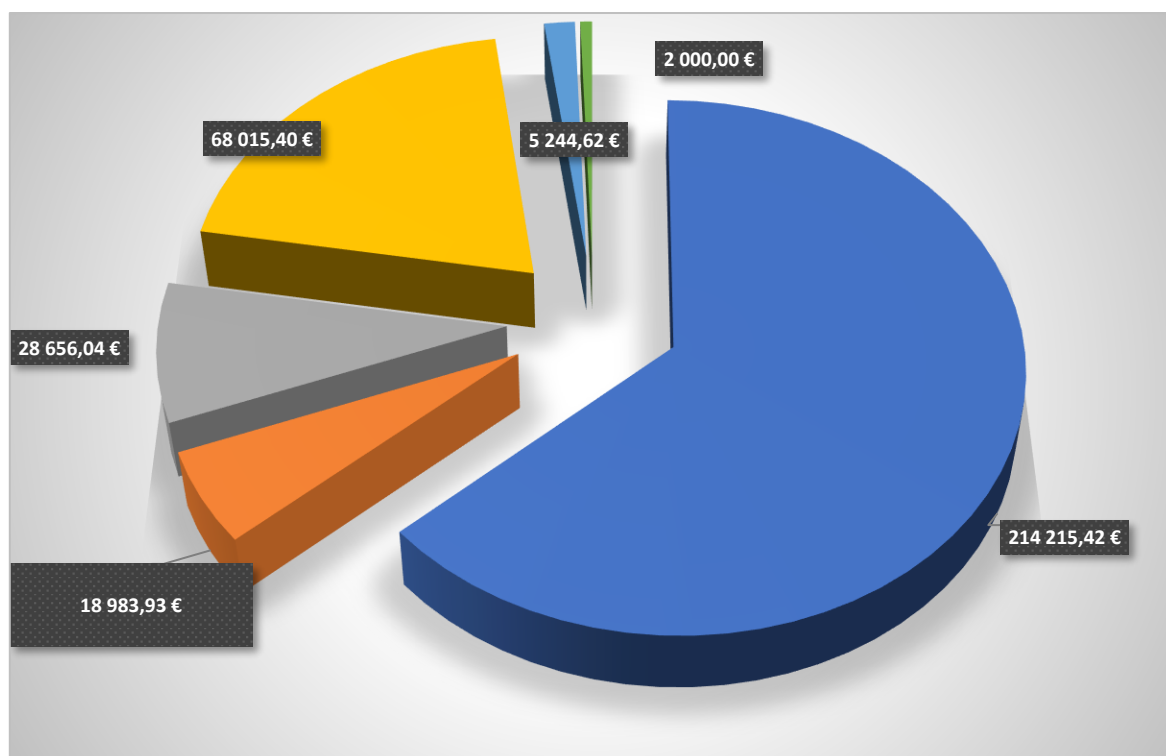
	2020	2021	2022	2023
Echelon 1	31	30	30	28
Echelon 2	21	25	24	24
Echelon 3	18	19	20	18
Echelon 4	30	22	22	25
Echelon 5	16	16	13	11
Echelon 6	36	37	33	33
Nombre de boursiers	152	149	142	139
Effectifs des élèves sans les classes préparatoires	661	664	673	643

Les étudiants des classes préparatoires peuvent bénéficier des bourses au CROUS.

1.5 Le service Restauration et Hébergement -SRH-

Les dépenses portent essentiellement sur les denrées, les frais de fonctionnement, l'entretien, les frais financiers et la participation aux charges communes (viabilisation). Une partie est reversée à la Région : le Fonds Commun des Services d'Hébergement -FCSH- et le Fonds Régional d'Hébergement -FRH-

Principales dépenses	
Denrées	214 215.42 €
Viabilisation	18 983.93 €
Frais de fonctionnement	28 656.04 €
Reversements Région	68 015.40 €
Produits d'entretien + linge	6 223.22 €
Dépenses subv Région	2 000 €



Notons : les internes étaient logés aux lycées -Marie-Curie et Jean-Dupuy-, cela a occasionné des frais supplémentaires en hébergement. La viabilisation est moindre par rapport à l'année dernière, parce que la dotation complémentaire de la Région sur la viabilisation a été budgétisée sur le service ALO, par conséquent, la clé de répartition n'a pas été respectée puisque les factures ont été payées sur ALO.

Le service des opérations en Capital -OPC-

Les dépenses s'élèvent à 30 699.29€ (mannequin pour l'EPS, et le matériel en cuisine de la grosse plonge).

Le montant des recettes est de 170 991.26 € dont une sortie d'inventaire de 142 541.80 € cette année.

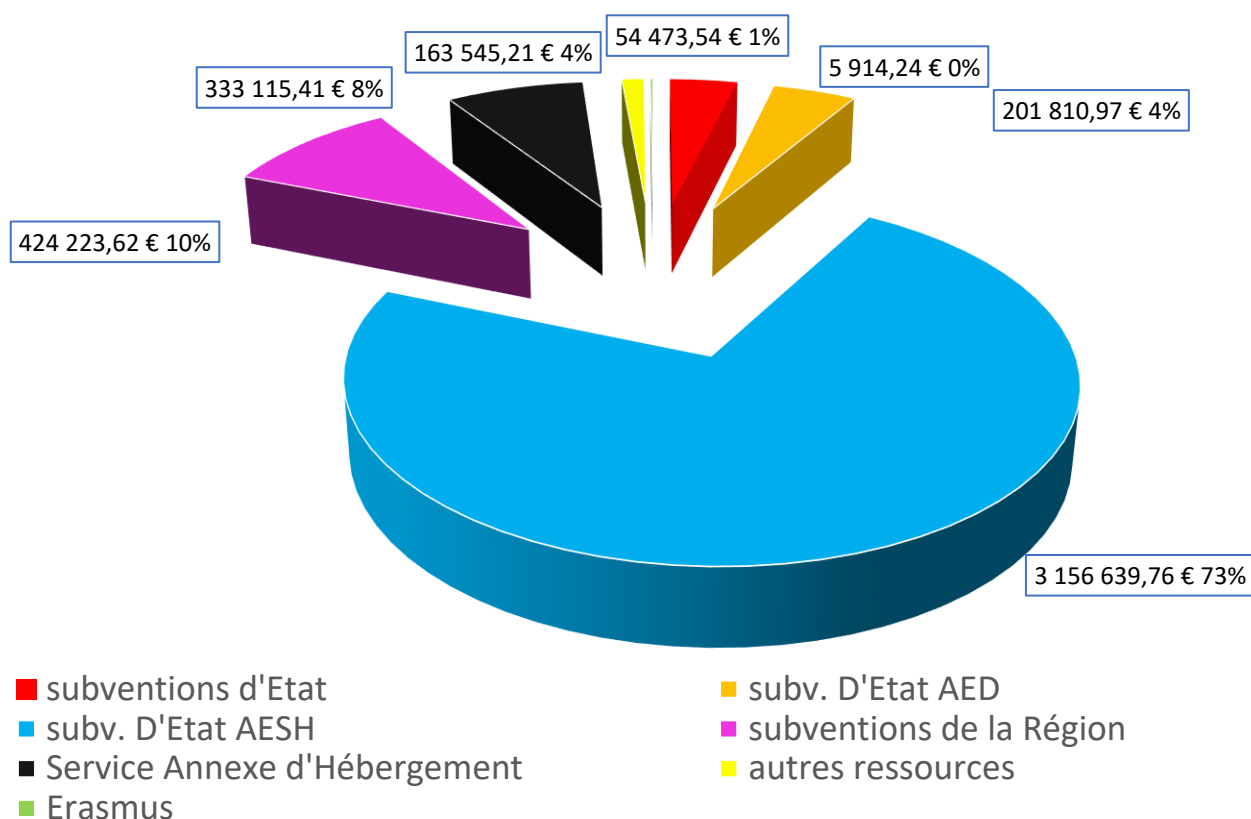
Le kit santé a été financé par le CESC et le fonds de roulement, le matériel en cuisine a été financé par une subvention de la Région.

A. Les Recettes :

Montant des recettes par provenance :

Elles proviennent en grande partie de l'Etat pour les aides aux élèves et pour les salaires des AED. La Région Occitanie finance en grande partie le fonctionnement. Les recettes du services SRH proviennent des familles. Plusieurs prélèvements sur fonds de roulement ont été nécessaires :

- pour la part des accompagnateurs des voyages,
- pour financer une partie du kit santé.



subventions d'Etat	163 545.21 €
Subventions d'Etat paies AED	201 810.97 €
Subventions d'Etat paies AESH	3 156 639.76 €
subventions de la Région	424 223.62 €
Service Annexe d'Hébergement	333 115.41 €
Erasmus	5 914.24 €
Autres ressources (familles, voyages, locations, photocopies)	54 473.54 €

Les ressources provenant de l'Etat :

Nature		Montant	Service concerné
Crédits Pédagogiques	Droits de reprographie	1 341.12 €	AP
	Education Artistique et Culturelle	52.00 €	AP
	Fonds innovation pédagogique 2 nd degré	650.00 €	
Les salaires	des AED	201 810.97 €	VE
Les salaires	Des AESH	3 156 639.76 €	
Les aides aux familles	Fonds sociaux	2 961.14 €	SBN
	Bourses	154 549.32 €	

Les ressources provenant de la Région :

Nature	Montant	Service concerné
Dotation de fonctionnement	367 121 €	AP ALO
Aide à la restauration scolaire	1 802.99 €	VE
Subvention rénovation logement	15 000 €	ALO
Subvention Entretien	10 091.63 €	ALO
Subvention FCSH pour appareils cuisine	27 508 €	OPC

Le lycée Théophile-Gautier a reçu une dotation supplémentaire en juin pour subvenir aux dépenses importantes de la viabilisation : **117 068 euros supplémentaires**, somme budgétisée au service A.LO.

Les recettes provenant des familles :

Nature	Montant	Service concerné
Familles sorties voyages	37 791.45 €	AP
Photocopies	4 355 €	SRH
Locations + charges + divers	12 552.09 €	SRH
Familles repas	333 115.41 €	SRH

Conclusion :

Le lycée Théophile-Gautier a fait de nombreuses sorties d'inventaire mais a aussi investi, surtout grâce aux subventions de la Région Occitanie pour les appareils en restauration. Malgré deux années de crise sanitaire, la gestion budgétaire est correcte. Cela s'est traduit par une moindre consommation des crédits ouverts au budget. Nous n'avons pas encore atteint l'activité de l'année 2019.

Analyse financière

La présentation du compte financier permet d'avoir une vue rétrospective sur l'exécution budgétaire de l'exercice ainsi qu'une image figée de la situation patrimoniale de l'établissement au 31 décembre 2023.

Partie I : Les faits caractéristiques de l'exercice et les modifications apportées :

L'exercice 2023 est une année « particulière » : sans internat et des travaux de rénovation dans tout le lycée. La gestion des paies des AESH dans le service « Vie de l'élève » durant 9 mois. D'où une augmentation importante des charges en 2023 par rapport à 2022 (4 mois). Néanmoins, la comptabilisation des paies des AESH est une opération neutre parce qu'elle est entièrement prise en charge par l'Etat. Cependant, des frais de gestion sont à la charge de l'établissement et non négligeables parce que la subvention de l'Etat ne couvre pas toutes les charges occasionnées à cette gestion.

Les travaux de réhabilitation du lycée ont engendré des dépenses supplémentaires en logistique (clés, bips, beaucoup de produits de nettoyage, des dépenses non prises en charges par les marchés des travaux de rénovation). Toutes ces dépenses supplémentaires ont eu cette année un impact dans la gestion budgétaire et comptable.

1.1 Les ressources humaines

Au niveau administratif, un changement de proviseur et de proviseur adjoint a eu lieu au 1^{er}/09/2023.

Deux secrétaires de direction de catégorie C sont au secrétariat des proviseurs.

L'agence comptable est composée d'un poste et demi de catégorie C, de deux catégories B et d'une APAE.

Au niveau de la vie scolaire, le lycée dispose de deux postes de conseillers principaux d'éducation et de 6.5 ETP d'assistants d'éducation.

Au niveau des enseignants, l'établissement a une population enseignante stable : 66 enseignants (environs 62.5 ETP).

1.2 Les travaux dans le lycée

Le lycée Théophile Gautier a été en travaux de rénovation toute l'année 2023. L'accueil des internes de l'établissement s'est fait au lycée Marie-Curie pour les garçons et au lycée Jean-Dupuy pour les filles durant les travaux. L'internat a ré ouvert le 22 janvier 2024.

Dans la cour de la Chapelle, des travaux de rénovation ont permis d'ouvrir deux salles dédiées aux agents territoriaux (hommes et femmes), avec douches et kitchenettes pour chacun. La lingerie a également été restructurée avec du matériel neuf financé par la Région Occitanie.

Les salles de restauration ont été isolées grâce aux changements des huisseries et l'isolation pour le bruit. D'autres fenêtres ont été changées dans l'établissement dans les salles de classe, la salle des professeurs, les bureaux de l'administration, la bibliothèque et l'amphithéâtre. Les salles des classes préparatoires ont été entièrement rénovées ainsi que les bureaux des enseignants du supérieur.

Depuis janvier, tous les capteurs du SSI ont été également remplacés ainsi que le rafraîchissement de deux logements de fonction, toujours financés par des subventions de la Région Occitanie.

Le lycée Théophile-Gautier a été centre mutualisateur du département des Hautes Pyrénées pour la gestion administrative des accompagnants des élèves en situation de handicap -AESH- durant une année. Le décret du 13 juillet 2023 a modifié la durée de recrutement de ces personnels, ainsi la gestion a été transférée au rectorat de l'Académie de Toulouse au 1^{er} septembre 2023.

Partie II : Les principes, règles et méthodes comptables applicables :

La fonction comptable est une fonction partagée entre l'ordonnateur et le comptable ; elle traverse les structures de l'EPL et intègre l'ensemble des opérations comptables et financières, assurées par des acteurs et des moyens informatiques et matériels associés déterminés.

Actuellement, le lycée Théophile-Gautier utilise le logiciel GFC, Turbo-self et pour la gestion des voyages MOBILISCO.

2.1 le cadre réglementaire

Le lycée est un établissement Public Local d'Enseignement –EPL–. Le régime financier est défini par le décret n°2020-939 du 29 juillet 2020 modifiant l'organisation financière des établissements publics d'enseignement relevant du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le lycée figure dans la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 2nd de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. A ce titre, il est soumis aux règles de la gestion budgétaire publique.

Les règles financières et comptables sont consignées dans l'instruction codificatrice M9-6 n°2015-074 du 27 avril 2015.

2.2 les modalités de la gestion financière et comptable

Le budget approuvé par le Conseil d'Administration se répartit en un budget principal constitué de trois services généraux, de deux services spéciaux et d'un service d'investissements dont les crédits sont limitatifs :

- le service -Activités Pédagogiques- AP
- le service -Vie de l'Elève- VE,
- le service -Administration et Logistique- ALO,
- le service -Restauration et d'Hébergement- SRH,
- le service -Bourses Nationales- SBN,
- le service -Opérations en Capital- OPC.

Au sein de chaque service les crédits sont fongibles, les mouvements de crédits sont de la responsabilité de l'ordonnateur. Les mouvements d'un service vers un autre nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, les autorités de contrôle, il est exécuté et mis en œuvre par le Président en sa qualité d'ordonnateur de l'établissement. Les dépenses sont ventilées par destinations et les recettes par origines.

2.3 le contrôle interne à l'agence comptable (organigramme, fiches de procédures)

Un organigramme est mis en place, cependant, il est changé en janvier 2024, avec le passage à op@le et remis à jour pour septembre 2024, en fonction des personnes au service de l'Intendance.

Les fiches de procédures sont issues de Magistère, au passage d'Op@le en janvier 2024, elles sont aussi sur Tribu sur ARENA de l'Académie de Toulouse.

2.4 les systèmes d'information financière et comptable GFC jusqu'au 31/12/2023

Le lycée utilise les logiciels suivant :

☞ **Easyls** : Outil de gestion des stocks concernant la restauration scolaire.

☞ **GFC : Gestion Financière et Comptable jusqu'au 31/12/2023**

☞ **GFE** : Outil de gestion des droits constatés

☞ **Turbo-self** : Outil de gestion des passages plateaux à la restauration -des repas commensaux, élèves-

☞ **Mobilisco** : Outil de gestion pour les voyages

☞ **Op@le** : Progiciel de comptabilité au 01/01/2024

2.5 les évaluations et les méthodes

- Les immobilisations :

La comptabilisation des biens immobiliers et mobiliers a été adoptée par délibération du Conseil d'Administration du 07/11/2022.

Les amortissements pratiqués sur ces biens sont donc calculés sur la base des durées figurant dans le tableau ci-dessous :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement
Matériel industriel, d'entretien, de maintenance	10 ans
Matériel de restauration (froid cuisson)	10 ans
Matériel pédagogique (ex : matériels pour les sciences)	5 ans
Matériel et mobilier de bureau, d'enseignement, de reprographie et d'audio-visuel	5 ans
Véhicule automobile, tondeuse	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	1 an

Corrections et régularisations :

- Ecart de 0.01 dans EGIMMO suite au passage du franc à l'euro avec GFC :

Ordre de reversement sur OPC au C/215 + mandat au C/678 avec prise en charge comptable au C/4662 et C/581 pour le compte intermédiaire afin qu'il n'y ait plus cette différence entre EGIMMO et GFC sur le C/215.

Pour le passage au 1^{er}/01/2024 sous op@le, l'établissement a fait une mise à jour de son inventaire, par décision du Conseil d'administration en date du 29/06/2023 acte n°46-2022/2023, une sortie d'inventaire pour un montant de : **142 541,81 euros**.

Les dépenses importantes en viabilisation sont essentiellement sur le service ALO, la clé de répartition n'a pas été suivie lorsque la Région a doté l'établissement d'un complément de dotation pour les dépenses, puisqu'elle a été budgétisée sur le service ALO.

2.6 Evaluation du nombre de jours du fonds de roulement :

Il est difficile de comparer les deux derniers exercices puisque l'internat a fonctionné 6 mois en 2022 et n'a pas ouvert en 2023.

De plus, la gestion des AESH a été transférée au rectorat de l'Académie de Toulouse en septembre 2023. Le compte financier 2023 nous donne par conséquent un fonds de roulement représentant 22 jours, ce qui demande à retravailler le calcul puisqu'il n'est pas représentatif pour fonctionner sur l'année 2024.

Pour ce compte financier 2023, les jours du fonds de roulement sont à recalculer. :

- Nous retranchons 3 156 639,76 euros représentant les salaires et charges sociales des AESH, sur le montant des dépenses de la classe 60 à 65 (4 358 497,27 euros), soit un montant total des dépenses hors gestion AESH de : 1 201 857,29 euros.

Ainsi, nous avons **79 jours** de fonds de roulement au 31/12/2023.

Le fonds de roulement représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables et traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine. Il représente au 31/12/2023 : **264 816,05 euros**.

Attention : l'établissement a fait un prélèvement pour la construction de son budget 2024 de : 78 827.60 euros. **Par conséquent, il reste 56 jours de fonds de roulement.**

Partie III : Les données issues de la comptabilité générale et les évolutions :

Avec le bilan, le compte de résultat présente la situation financière de l'établissement. Tous les deux constituent des documents de synthèse qui permettent l'analyse financière de l'établissement.

A partir du compte de résultat, ce sera l'analyse de l'exploitation et seront utilisés comme documents de restitution les soldes intermédiaires de gestion SIG et la capacité d'autofinancement CAF.

3.1 Le résultat de l'exercice et la capacité d'autofinancement :

Le résultat :

Le résultat est l'une des grandeurs caractéristiques de l'activité de l'établissement. Il est obtenu par la différence des recettes nettes et des dépenses nettes induites par les opérations courantes de l'établissement sur une année. L'analyse, et notamment sa comparaison d'un exercice sur un autre, est un indicateur essentiel pour l'analyse de gestion.

Total des recettes : 4 317 905.75
Total des dépenses : 4 311 914.23
Résultat excédentaire : 5 991.52

SERVICES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
AP Activités pédagogiques	103 069.93	113 217.10	
VE Vie de l'élève	3 363 784.49	3 363 784.49	
ALO Administration et Logistique	357 328.79	351 239.43	
Sous total du service général	3 824 183.21	3 828 241.02	4 057.81
SRH Restauration et Hébergement	333 181.70	335 115.41	1 933.71
SBN Bourses nationales	154 549.32	154 549.32	
Sous total services spéciaux	487 731.02	489 664.73	
Total de la 1 ^{ère} section	4 311 914.23	4 317 905.75	5 991.52
Opérations en Capital	30 699.29	170 991.26	
Total de l'exécution budgétaire	4 342 613.52	4 488 897.01	

La capacité d'autofinancement -CAF- :

La CAF correspond au surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement.

La capacité d'autofinancement met en évidence des ressources internes dégagées par l'activité de l'EPLE. Le passage du résultat à une capacité d'autofinancement -CAF- est obtenu par un retraitement du premier indicateur par les opérations d'amortissement de l'actif de l'établissement.

La CAF constitue le lien entre le résultat de la section de fonctionnement et la section des opérations en capital (uniquement pour les opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie).

Par conséquent, au regard des correctifs, nous remarquons, un double emploi : d'une part, l'augmentation du fonds de roulement de l'établissement pour un montant de 7 052.59 euros et d'autre part, le renouvellement de l'actif de l'établissement de 30 699.29 euros (kit de survie + matériel en cuisine). Cependant 28 449.46 euros financés sur subvention, alors la capacité d'autofinancement est :

CAF : 9 142.42 euros

Ventilation de la CAF – exercice 2023

Augmentation du fonds de roulement :	Immobilisation sur le fonds de roulement :
+ 7 052.59 euros	+ 2 089.83 euros

Partie IV : Analyse du bilan fonctionnel et du tableau de financement :

4.1 évolution du fonds de roulement et des comptes de tiers

4.1.1 Le fonds de roulement :

Le fonds de roulement de l'établissement représente la différence entre les ressources stables de l'établissement (réserves/provisions/stocks) et les emplois stables (biens corporels et incorporels inscrits au patrimoine de l'établissement). La CAF caractérisée sur 2023 a augmenté le fonds de roulement, affichant un montant total de 264 816.05 euros au 31 décembre 2023. Ces fonds lui permettent de faire face à 22 jours de fonctionnement, mais vu *au paragraphe 2.6 : 79 jours de fonctionnement*.

Dans tous les cas, le fonds de roulement doit être suffisant pour couvrir le besoin de roulement et dégager de la trésorerie.

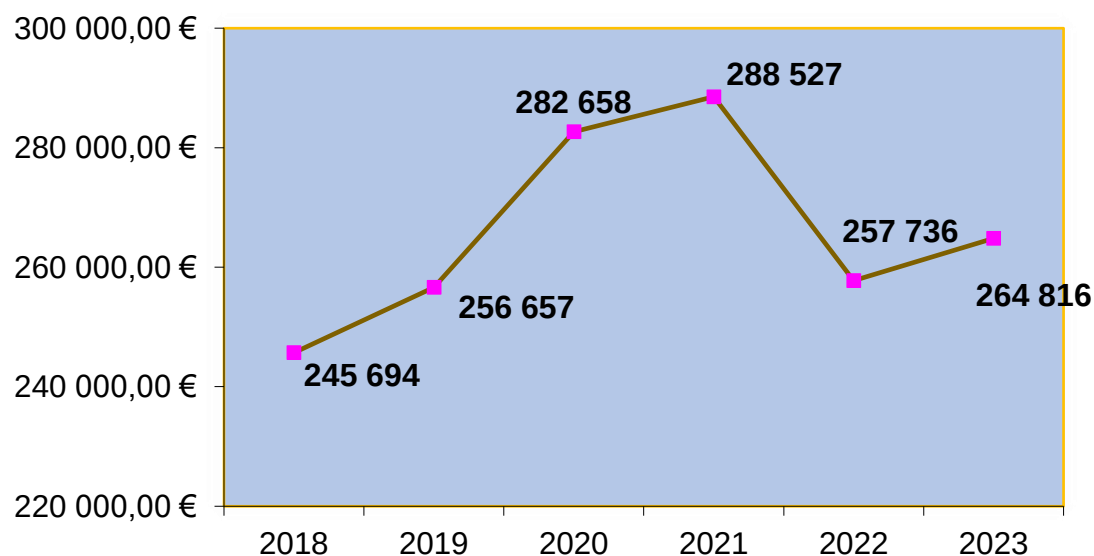
4.1.2 Analyse du fonds de roulement mobilisable :

Afin de définir les marges de manœuvre effectives de l'établissement, le fonds de roulement doit faire l'objet d'un retraitement afin d'y déduire la quote-part susceptible d'être mobilisée à plus ou moins long terme afin de faire face à des obligations.

Retraitement du fonds de roulement au 31.12.2023

Fonds de roulement initial	264 816.05 euros
Montant à déduire	
Stocks denrées et matières d'œuvre	4 127.69 euros
Prélèvement construction budget 2024	78 827.60 euros
Fonds de roulement disponible après retraitement	181 860.76 euros

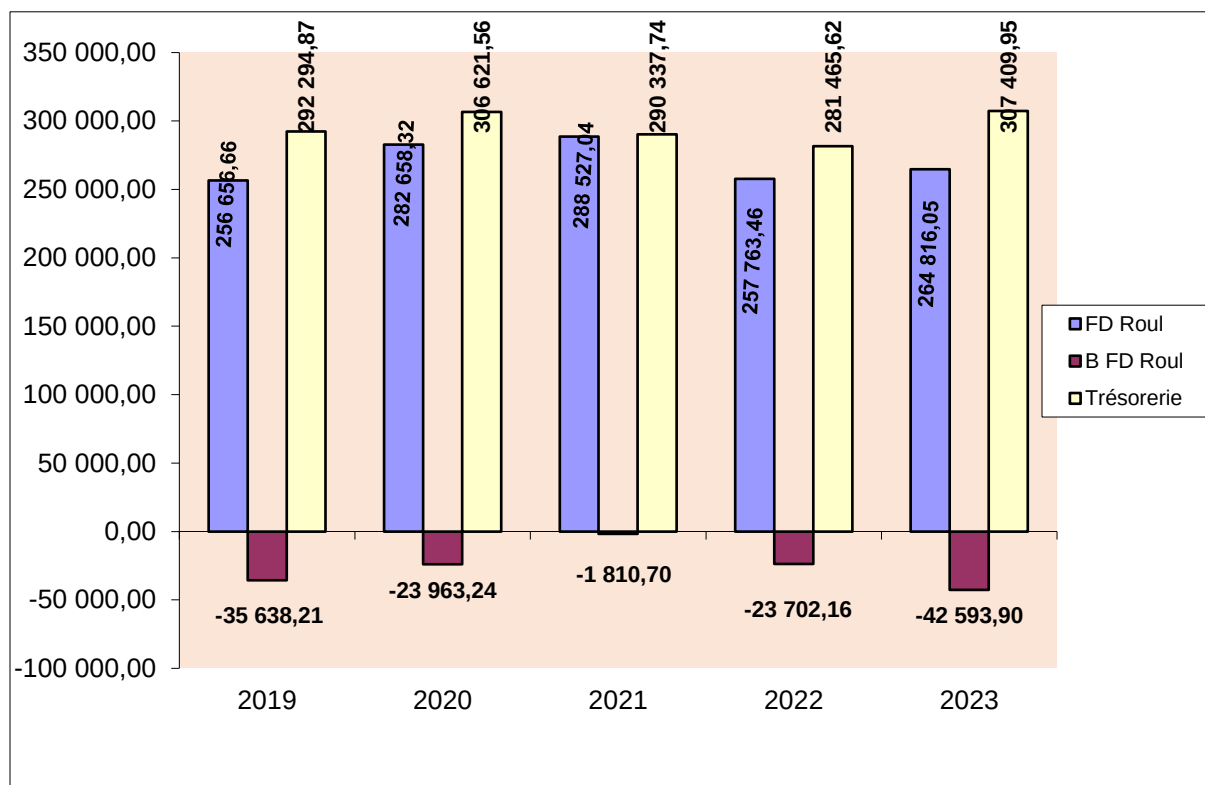
En déduisant le prélèvement pour la construction du budget 2024, il reste 56 jours de fonds de roulement.



4.1.3 Le besoin en fonds de roulement -BFR- :

Le BFR correspond à ce que l'on doit garder pour assurer le paiement des dettes de l'établissement (ce qu'il doit) par rapport au remboursement des créances (ce qui est dû).

Traditionnellement en EPLE, le besoin en fonds de roulement est négatif, les dettes étant supérieures à ses créances. L'analyse du compte financier au 31 décembre 2023 fait apparaître un besoin en fonds de roulement négatif, soit -42 593.90, les dettes (reliquats de subvention, avances reçues des familles...) sont plus importantes que les créances et la valeur du stock.



Fournisseurs (extournes)		33 768.52
Acomptes voyages	10 882.00	
Créances élèves	2 331.79	
Autres créances	2 367.50	
Créances contentieuses	1 107.15	
Avances reçues		502.00
Autres avances reçues		2 416.17
Subv département non reçues (DMOE + FRAR)	10 366.44	
Reliquats subv Etat		5 179.96

Autres reliquats subv Etat		11 686.33
Subventions Europe		23521.38
Reliquats subv Région		133.16
Reliquats subv. ASP		3 819.85
Bourses en attente de versement	7 341.50	
Charges constatées d'avance	508.36	
Autres régularisations		80.00
Elèves, en attente RIB		652.12
TOTAL	34 904.74	81 626.33

à cela s'ajoute la valeur des stocks **4 127.69 euros**.

Le lycée Théophile-Gautier présente depuis plusieurs années un besoin en fonds de roulement négatif, ses dettes sont supérieures à ses créances.

L'analyse du compte financier au 31 décembre 2023 fait apparaître un besoin en fonds de roulement négatif de **42 593.90 euros**.

Valeur de stock denrées + matières d'œuvre	4 127.69 euros
+ créances (soldes débiteurs classe 4)	+ 34 904.74 euros
-dettes (soldes créditeurs classe 4)	-81 626.33 euros
= besoin en fonds de roulement	-42 593.90 euros

4.2 évolution de la trésorerie et des comptes de tiers

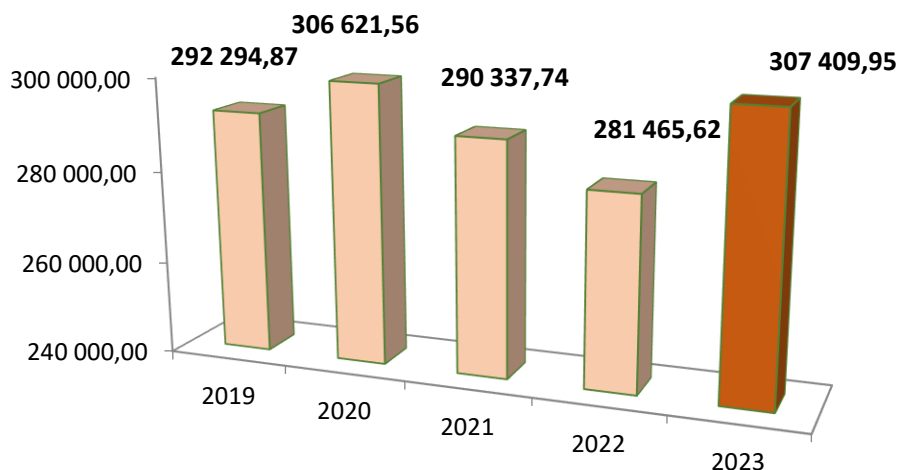
Lorsque les dettes d'un établissement (reliquats de subvention, avances aux familles...) constituent une partie de la trésorerie de l'établissement, elles doivent être remboursées ou utilisées à une destination bien définies lorsqu'il s'agit de subventions affectées.

L'autonomie financière doit donc être analysée au regard de ses dettes mais aussi de ses créances.

La trésorerie du lycée Théophile-Gautier s'élève au 31 décembre 2023 à 307 409.95 euros.

Elle se calcule aussi en diminuant le fonds de roulement du besoin en fonds de roulement soit :
 $264\,816.05 - (-42\,593.90) = \mathbf{307\,409.95\ euros}$.

La trésorerie sur 5 années



Les tendances observées sur les autres indicateurs, notamment le fonds de roulement, se confirment sur la trésorerie qui est en augmentation de 25 944.33 euros.

L'autonomie financière ou la capacité à prélever sur le fonds de roulement de l'établissement correspond à la trésorerie qui est dégagée après que le fonds de roulement ait couvert les créances et les stocks.

Fonds de roulement	= 264 816.05
-stocks	- 4 127.69
- créances	- 34 904.74
	225 783.62, ce qui représente 68 jours d'autonomie (sans les paies d'AESH)

L'autonomie financière au 31 décembre 2023 est de 225 783.62 euros ce qui implique que l'établissement ne peut prélever sur son fonds de roulement au-delà de cette somme et dans le respect des prescriptions. Il faut cependant nuancer cette analyse dans la mesure où l'autonomie financière de l'établissement évolue au fil des mois en fonction des encaissements et des ordres de recettes.

4.3 Le Taux moyen de charges à payer

L'indicateur du taux moyen de charges à payer renseigne sur le montant des charges à payer au regard du montant total des dépenses d'exploitation de l'EPL. Il est calculé par le ratio des charges à payer sur les charges nettes de fonctionnement des comptes 60 à 65 selon une formule : $(\text{cpt } 4081,4282,4286,4386,4686 / \text{cpt } 60 \text{ à } 65) * 100$.

Soit pour l'année 2023 : 0.78 %

Taux moyen de charges à payer				
2019	2020	2021	2022	2023
5.47	4.69	2.28	2.76	0.78

4.4 Le taux moyen de recouvrement

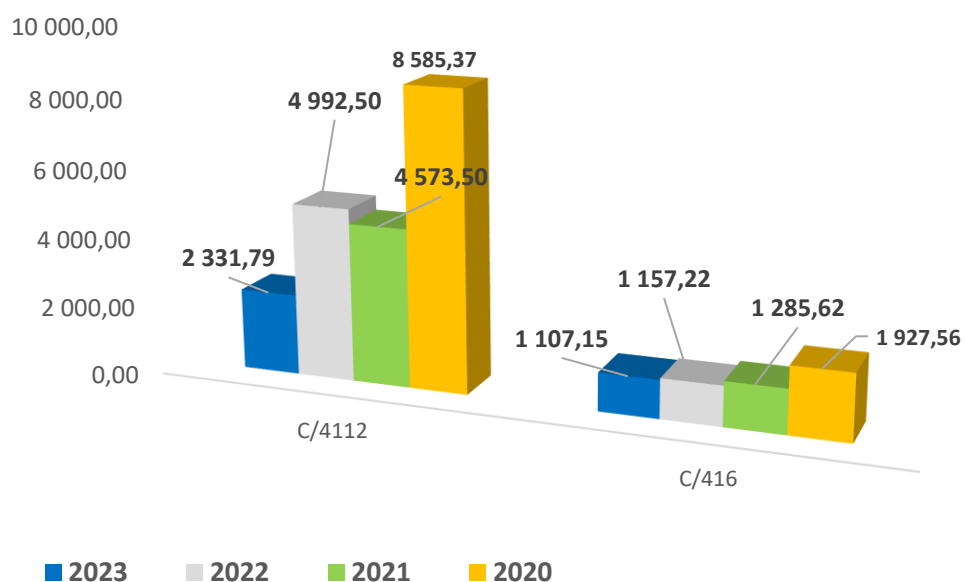
Il renseigne sur le montant des créances au regard des recettes générales par les ventes de produits et de prestations. Il est calculé par le ratio du montant des créances sur le montant des ventes de produits et de prestations selon la formule $(\text{cpt 41} / \text{cpt 70}) * 100$

Soit pour l'année 2023 : 1.51 %

Taux moyen de non recouvrement				
2019	2020	2021	2022	2023
3,20	11,16	2.88	2.80	1.51

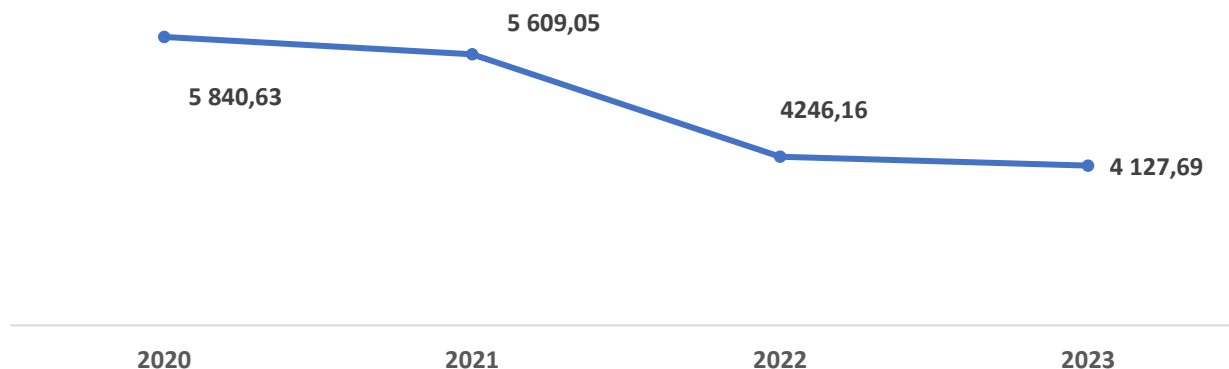
En ce qui concerne les créances des familles, durant l'année 2023, nous avons fait plus de relances et avons proposé aux familles les aides régionales et d'Etat. Les créances s'élèvent à 2 249.56 euros au 31/12/2023.

Les créances



4.5 Etat de l'actif et des stocks (évolution des stocks et état de l'actif du lycée)

Les stocks de denrées sur 4 années sont représentés sur le graphe suivant.



On observe une nette diminution du stock depuis 4 ans.

4.6 Financements reçus

L'établissement a reçu plusieurs subventions durant l'année 2023 :

- pour l'achat la rénovation de l'appartement du proviseur adjoint : 15 000 euros ;
 - pour l'achat du lave-batterie en cuisine : 27 508 euros ;
 - pour l'achat des vêtements aux agent : 2 700 euros ;
- et
- enfin une dotation exceptionnelle pour l'augmentation de la viabilisation : 117 068 euros.

Partie V : VISA du compte financier 2023 :

Conclusion : Le fonds de roulement couvre le besoin en fonds de roulement, il est suffisant pour couvrir les stocks et dégage de la Trésorerie. L'autonomie financière est correcte et permet pour cette année 2024 de financer des projets et des actions du projet d'établissement. Cependant, une forte hausse de la viabilisation est attendu pour cette année 2024, ce qui sera un point de vigilance.

Pour maintenir la bonne image du lycée et son attractivité, il faudra continuer à investir, à entretenir les locaux maintenant rénovés et soutenir les projets pédagogiques dans l'intérêt de la réussite des élèves en s'appuyant sur les subventions et l'aide de la Région Occitanie. Je remercie toutes les secrétaires des services Intendance et Administration de leur implication pour le bon fonctionnement des projets au service de la réussite des élèves.

L'Ordonnateur,

L'Agent comptable,

Olivier FOURQUET

Annie FRERE

